

Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique

**Modification au plan d'urbanisme
Règlement P-02-236**

**Modification d'une aire d'affectation
Angle de la rue des Érables et de l'avenue Duranceau
Arrondissement Lachine**

Le règlement P-02-236 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Saint-Pierre (no 648) » a été adopté par le conseil le 25 novembre 2002

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

Le projet de règlement P-02-236 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement Lachine en remplaçant l'aire d'affectation « institutionnelle et administrative » P02-03, située à l'intersection de la rue des Érables et de l'avenue Duranceau, par une aire d'affectation « résidentielle » H02-06.

Cette modification est proposée par le Groupe ROMEL, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Solidarité 5 000 logements » (programme Accès-Logis,) qui souhaite procéder à la construction d'une coopérative d'habitation sur le site des anciens ateliers municipaux de Saint-Pierre.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « résidentiel » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine, et ce puisque l'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « institutionnelle et administrative ».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Au bureau d'arrondissement de Lachine, 1800, boulevard St-Joseph
- ❖ À la succursale Saint-Pierre de la bibliothèque de Lachine, 183, rue des Érables
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, bureau 200 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mercredi 18 décembre 2002

19 h

Centre Fernand Laplaine
183, rue des Érables

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : M^e Alain Cardinal (514) 872-3568.

Montréal, le 1^{er} décembre 2002

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville